



Pour vous entreprise, verser la taxe d'apprentissage à Grenoble INP - Génie industriel, c'est la certitude d'un choix pertinent : accompagner l'école de la performance industrielle.

Pour notre école en 2017, la taxe d'apprentissage financera une partie de nos ambitieux projets : former les ingénieurs en systèmes de production industriels 4.0 de demain.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

SOUTENEZ LES 500 ÉLÈVES DE

GRENOBLE INP -GÉNIE INDUSTRIEL

POUR IMAGINER, CONCEVOIR ET ORGANISER L'INDUSTRIE DE DEMAIN



LES PROJETS QUE NOUS VOUS PROPOSONS DE FINANCER EN 2017







- **Démarrage du projet «A2I+».** Ce projet a pour objectif de créer le centre de gravité de la recherche sur les systèmes de production 4.0.
- Dans le cadre de notre projet prioritaire "l'élève acteur de son école" :
 - Déploiement du projet des imprimantes 3D libre-service à destination des élèves.
 - Mise à disposition d'équipements afin de réaliser les projets 'Bachelor' en autonomie complète.
 - Poursuite de la transformation de nos systèmes d'information en une solution de virtualisation en lien avec l'AIP. Cette solution permettra dès septembre 2017 aux étudiants un accès 24h sur 24 et 7 jours sur 7 aux logiciels professionnels depuis leur ordinateur personnel, tablette ou smartphone.





CE QUE NOUS AVONS FINANCE, GRACE A VOUS, EN 2016 ...







- Démarrage du déploiement de la virtualisation des logiciels métiers de l'école en lien avec l'AIP:
 - Mise en œuvre d'une salle numérique équipée de 16 terminaux légers de type RaspBerry qui permettent d'accéder aux applications "virtualisées" sur un cluster de serveurs.
 - Investissement dans un cluster de serveurs afin d'augmenter nos capacités à fournir des applications virtualisées depuis les terminaux personnels de nos utilisateurs (ordinateurs portables, tablettes, smartphones)
- Premiers investissements dans 3 imprimantes
 3D libre-service à destination des élèves.



MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014, finalisée par la Loi de Finances rectificative 2014 modifie la ventilation de la Taxe d'Apprentissage. Dans ce nouveau contexte, le taux de la taxe est porté à 0.68% de la masse salariale pour les entreprises.

Concernant Grenoble INP - Génie industriel, nous sommes habilités à percevoir la catégorie B de votre Hors Quota soit 8.05% de la taxe brute.

Comment verser la taxe d'apprentissage à Grenoble INP - Génie industriel pour 2017?

• Indiquer l'OCTA de votre choix :

• Le nom de l'école : Grenoble INP - Génie industriel ou Génie industriel - 46 avenue Felix Viallet - 38031 Grenoble Cedex

• Notre numéro UAI: 0383398 M

• Notre code établissement : 38 000 27

Notre numéro de siret · 193 819 125 00 256

Votre versement doit être effectué avant le 28 février 2017 Nos étudiants, vos futurs collaborateurs, comptent plus que jamais sur vous

Attention si le nom de l'école "Génie industriel" n'apparait pas, nous risquons de ne pas percevoir la taxe.

Contact:

Cellule relations entreprises Frédérique Chrétiennot - Tél : 04 76 57 47 95 frederique.chretiennot@grenoble-inp.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉNIE INDUSTRIEL

Grenoble INP - Génie industriel 46 avenue Félix Viallet - F-38031 Grenoble Cedex 1 Tél.: +33 (0)4 76 57 46 01 - http://genie-industriel.grenoble-inp.fr